

Règlement de participation à la campagne promotionnelle Sikkens (septembre 2021)

1. Akzo Nobel Paints Belgium S.A. (« AkzoNobel »), établie à 1800 Vilvorde, Everest Office Park, Leuvensesteenweg 248B et portant le numéro d'entreprise 0405.746.050, organise une campagne promotionnelle Sikkens entre le vendredi 8 octobre 2021 et le samedi 30 octobre 2021 (« période de l'action »).
2. Toute entreprise de peinture professionnelle en Belgique, possédant un numéro de TVA belge (« l'Entreprise de peinture ») peut participer à cette campagne promotionnelle Sikkens.
3. Pour participer valablement à la campagne promotionnelle, l'Entreprise de peinture doit s'enregistrer sur www.sikkens.be/action-gagnante-automne et y renseigner les données demandées (nom, prénom, adresse e-mail, nom de l'entreprise, adresse, numéro de GSM, numéro de TVA et déclaration du participant assurant travailler dans une entreprise de peinture) de manière exhaustive et en toute sincérité (« l'Enregistrement »). Il est possible de le faire jusqu'au 30 octobre 2021 inclus. Les enregistrements tardifs ou comportant des données illisibles, erronées ou incomplètes sont réputés ne pas avoir été envoyés et ne sont pas valables. En vous inscrivant, vous déclarez avoir fourni ces données valablement au nom de l'Entreprise de peinture. AkzoNobel se réserve le droit de procéder, le cas échéant, à un contrôle des numéros TVA et adresses IP et e-mail des participants en vue d'identifier toute fraude. La Politique relative aux cookies et la Politique de confidentialité de ce site Web s'appliquent également à l'Enregistrement et au présent règlement de participation.
4. L'entreprise de peinture ne peut participer qu'une seule fois.
5. Au total, AkzoNobel offrira 11 prix. Un dans chaque province, et à Bruxelles. L'entreprise de peinture participante peut uniquement tenter de gagner un prix dans sa province. Le participant devra répondre à la question : « Comment s'appelle la nouvelle peinture murale Sikkens ? » et à une question subsidiaire, « Combien d'entreprises de peinture participeront à cette action ? ».
AkzoNobel contactera les participants par téléphone afin de leur donner des détails concernant le prix éventuel et leur demandera le numéro de TVA de l'entreprise de peinture pour vérification.

Dans chaque province, sera déclaré gagnant le participant qui

- Rédige un avis à propos de son expérience avec les produits Sikkens et le publie via le formulaire à compléter sur notre site Web Sikkens.be
- Donne la bonne réponse à la question du concours
- Donne la bonne réponse à la question subsidiaire ou s'en rapproche le plus.

En cas d'ex æquo à la question subsidiaire, AkzoNobel posera une question supplémentaire. Chaque entreprise de peinture avec numéro de TVA unique peut gagner au maximum 1 prix principal.

Les lauréats recevront un dîner dans un restaurant étoilé ou établissement similaire, pour 4 personnes.

6. AkzoNobel et les Partenaires ne sont pas responsables des erreurs sur le site Web, de matériel ou logiciel ou informatiques, de connexions à Internet non disponibles, ni des frais ou dommages directs ou indirects liés à un enregistrement pour participation à cette campagne promotionnelle Sikkens, ni aux erreurs d'impression, de typographie ou autres ni à quelconque changement, report ou suppression de la campagne promotionnelle. L'exécution de cette campagne promotionnelle est uniquement déterminée par AkzoNobel et aucune correspondance ne sera tenue à propos des prix et de la remise des prix, et aucune communication téléphonique n'aura lieu à ce sujet (à l'exception de celle prévue dans le règlement), ni pendant la campagne promotionnelle, ni après.
7. AkzoNobel se réserve le droit de modifier cette campagne promotionnelle et son déroulement, de la reporter ou de l'annuler, notamment en cas de circonstances imprévues, de force majeure ou d'autres circonstances qui le justifient.
8. L'enregistrement et la participation à ce concours impliquent l'acceptation sans réserve du présent règlement.
9. Le présent règlement est régi par le droit belge et les tribunaux de Bruxelles seront seuls compétents en cas de litige.
10. Prix :
 - 11 x repas dans un restaurant gastronomique pour 4 personnes
 - Restaurant étoilé ou établissement similaire (2 possibilités par province, lieu et date à convenir avec le gagnant)
 - Menu gastronomique 4 ou 5 services, boissons comprises (apéritif, vins et eaux). 1 menu pour toute la table.
11. Les prix ne peuvent pas être échangés.